

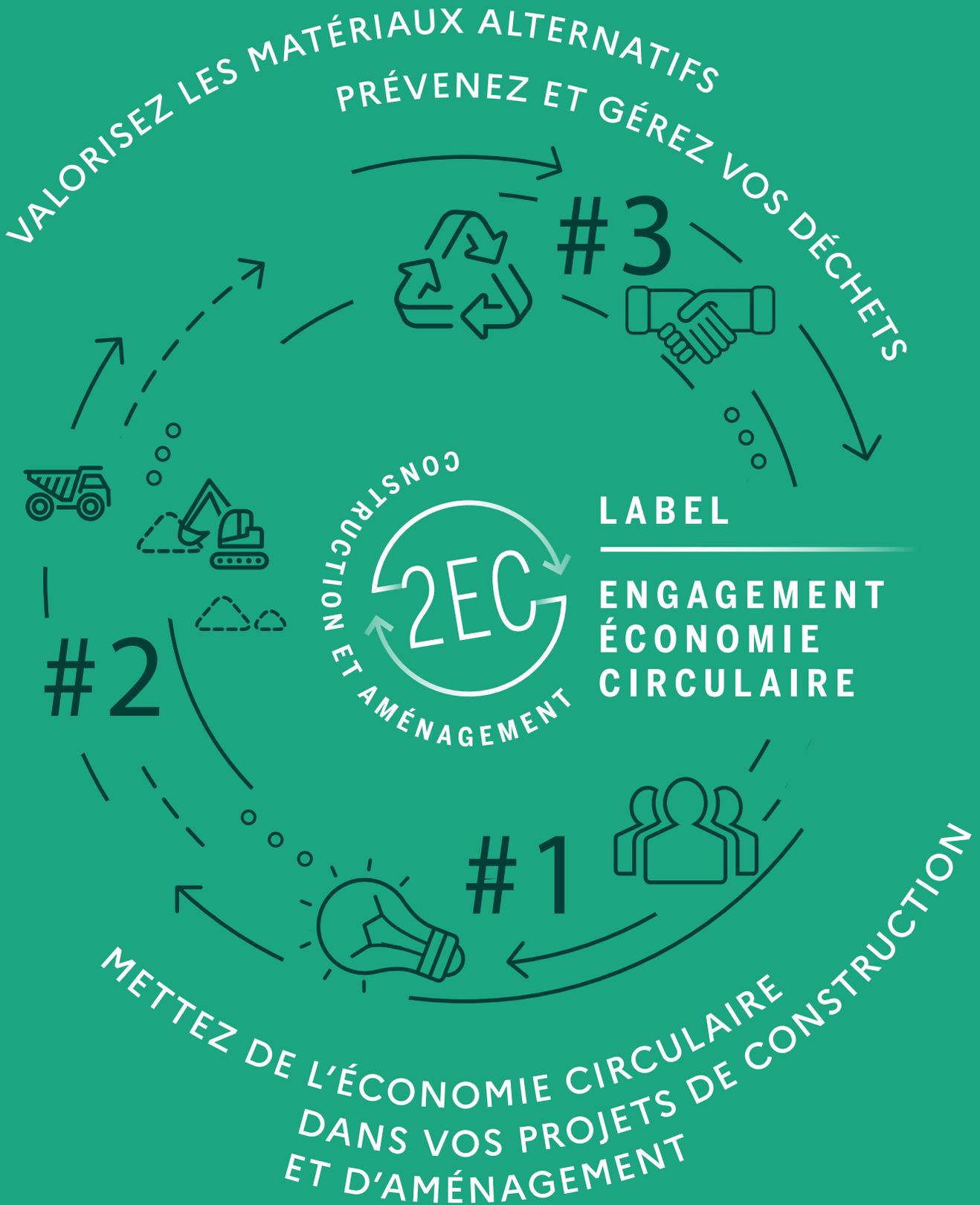


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN





LE LABEL 2EC, ENGAGEMENT ÉCONOMIE CIRCULAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il vise à identifier et mettre en valeur les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets et de valorisation des matériaux alternatifs. Il a pour objectif d'amener les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises à développer l'économie circulaire dans les territoires

- **Un label national reconnaissant vos engagements** pour la prévention et la gestion des déchets de conception ainsi que l'utilisation de matériaux alternatifs dans vos projets de construction et d'aménagement

- **Une démarche ambitieuse** portée par les pouvoirs publics et dont les piliers sont reconnus par les acteurs du BTP

- **Une garantie de gérer vos déchets** de conception et de **valoriser des matériaux alternatifs** dans le respect de la réglementation et des règles d'acceptabilité environnementale et sanitaire

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES



À QUI S'ADRESSE LE LABEL 2EC ?

À tous les porteurs de projets qui souhaitent mettre en œuvre et valoriser leur démarche ainsi que toutes les parties prenantes impliquées pour la bonne mise en œuvre des engagements :

- **les maîtres d'ouvrages** publics et privés
- **la maîtrise d'œuvre**
- **les entreprises du BTP**

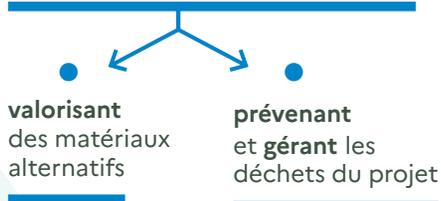
Prévenir et gérer les déchets

Valoriser les matériaux alternatifs



VOTRE PROJET EST-IL LABELLISABLE ?

Le label concerne les projets de **construction** et d'**aménagement**



Le projet peut être labellisé s'il correspond à :



un aménagement faisant l'objet d'une procédure ou d'une autorisation d'urbanisme: zone d'aménagement concertée, projet de déconstruction, projet urbain partenarial, lotissement, parc de loisirs, terrain de golf, etc.

la construction, la réhabilitation ou l'entretien d'infrastructure de transport et d'ouvrage associé: voie de circulation, aire de stationnement, merlons paysager ou phonique, plateforme d'activités économiques, piste et aire de stationnement d'aéronefs, etc.

un comblement de cavités souterraines pouvant être d'origine anthropique ou naturelle



5 BONNES RAISONS DE DEMANDER LE LABEL 2EC

- **Faire valoir vos engagements** d'acteur responsable en faveur d'une économie circulaire dans vos projets d'aménagement et de construction
- **Faciliter l'acceptabilité sociale** de vos projets sur le territoire
- **Contribuer à une société du recyclage** en phase avec les ambitions de la transition écologique
- **Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques** au sein d'une communauté d'acteurs de la construction et de l'aménagement, à l'échelle nationale
- **Être accompagné** via la mise en œuvre d'une charte d'engagement

LE +

Le label 2EC vous permet de communiquer dès la phase de conception des projets



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. UNE CHARTE

La labellisation repose sur un engagement du porteur de projet conformément à une charte spécifique au label 2EC. Le dépôt de votre demande sur le site du label 2EC donne lieu à un suivi du Cerema pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette charte sur l'ensemble du temps projet

2. TROIS STADES

Le processus de labellisation comporte 3 stades donnant lieu à la remise d'un label :

- 1 — à la conception
- 2 — à la réalisation
- 3 — à l'achèvement des travaux liés à la labellisation

Durant sa réalisation, des audits de chantier sont réalisés pour confirmer la bonne mise en œuvre de l'ensemble des engagements

www.label-2ec.fr

- Le site du label 2EC pour :
- tout connaître sur le label
 - déposer votre demande
 - valoriser vos succès et les partager avec les autres acteurs
 - disposer d'un centre de ressources pour s'informer sur les référentiels techniques et les aspects réglementaires



UNE LABELLISATION SUR LE TEMPS DU PROJET



Contactez-nous pour vous engager dans la démarche de labellisation

➤ www.label-2ec.fr ➤ label-2ec@cerema.fr



ILS ONT CONSTRUIT LE LABEL 2EC AVEC NOUS



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France



SEINE-MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

